



Bulletin d'adhésion – HANDISPORT AUTOMOBILE et RÈGLEMENT INTÉRIEUR

HANDISPORT AUTOMOBILE

Association loi 1901

RNA : W832023184

Adresse : 7 avenue Adjudant Hourcade, 83390 Cuers

E-mail : handisport.automobile@gmail.com

Les informations recueillies sont utilisées uniquement dans le cadre du fonctionnement de l'association. Elles ne sont ni cédées ni revendues.

Informations de l'adhérent

Nom et prénom :

Date de naissance : Lieu :

Adresse :

Adresse e-mail :

Téléphone :

Adhésion

Je souhaite adhérer à l'association **Handisport Automobile**

Pour l'année :

Montant de l'adhésion : 50 € / an

Déjà adhérent(e) – Participation à une nouvelle session

☐ Je suis déjà adhérent(e) à l'association Handisport Automobile pour l'année en cours et je souhaite participer à une nouvelle journée.

Choisissez votre participation :

☐ **Jeudi 19 novembre 2026**

Journée Handisport Automobile au Circuit du Luc en Provence.

☐ **Je ne suis pas disponible à cette date et souhaite être contacté(e) et informé(e) des prochaines journées prévues pour la saison 2027.**

Règlement de la participation

Montant de la participation : 50 €

Si vous effectuez votre règlement par virement bancaire, merci d'indiquer dans le libellé :

AD + NOM + Prénom

Exemple :

AD DUPONT Jean

Cette référence nous permet d'identifier votre règlement et de le rattacher à votre adhésion existante.

Modalités de paiement

Deux possibilités s'offrent à vous pour finaliser votre adhésion :

1. Paiement par chèque

1. Téléchargez et complétez le bulletin d'adhésion
2. Signez le document en bas du formulaire
3. Préparez votre règlement par chèque à l'ordre de :
 **Handisport Automobile**
4. Envoyez l'ensemble (bulletin + chèque) à l'adresse suivante :

Handisport Automobile

7 avenue Adjudant Hourcade
83390 Cuers

2. Paiement par virement bancaire

1. Téléchargez le bulletin d'adhésion
2. Complétez et signez le document
3. Effectuez votre virement bancaire :
4. Scannez ou prenez en photo votre bulletin complété

5. Envoyez-le par e-mail à l'adresse suivante :
handisport.automobile@gmail.com

Référence du virement

IBAN : FR76 1009 6180 7500 0641 6880 145

Lors de votre virement, merci d'indiquer dans le libellé :
HA + votre nom et prénom

Exemple : **HLSA DUPONT Jean**

Cela nous permet d'identifier correctement votre adhésion.

Rappel important

Votre inscription sera validée uniquement après réception :

- Du bulletin d'adhésion complété et signé
- Et du règlement correspondant

Réservation de votre session Circuit 2026

Les deux journées proposées sont des journées exclusives Handisport Automobile organisées sur le Circuit du Luc en Provence.

Ces événements sont rendus possibles grâce au soutien et à l'engagement du Circuit du Luc en Provence, partenaire de l'association, qui met son infrastructure à disposition afin de permettre à des personnes en situation de handicap de découvrir les sensations du sport automobile dans un cadre sécurisé, encadré et bienveillant.

Lors de ces journées, les participants pourront vivre une expérience unique autour du pilotage, des baptêmes de piste et des échanges avec les bénévoles, pilotes et partenaires de l'association.

Choisissez votre date de participation :

Merci de cocher la date souhaitée pour votre participation.

☐ **Jeudi 19 novembre 2026**

Journée exclusive Handisport Automobile au Circuit du Luc en Provence

☐ **Je ne suis pas disponible** à cette date et souhaite être informé(e) des quatre journées prévues en 2027 dès que leurs dates seront fixées.

Je participe à un baptême sur circuit

☐ Oui, je souhaite participer à un baptême sur circuit en tant que passager.

Le baptême sur circuit permet de découvrir les sensations du sport automobile aux côtés d'un pilote expérimenté.

OU

Je participe à une expérience de conduite sur circuit

Cette rubrique concerne uniquement les personnes souhaitant participer à une expérience de conduite ou de pilotage sur circuit.

☐ **Je conduirai un véhicule Handisport** (GT ou monoplace)

OU

☐ **Je participerai avec mon propre véhicule**

Dans ce cas, merci de compléter les informations suivantes :

Marque du véhicule :

.....

Modèle du véhicule :

.....

Immatriculation :

.....

Dans le cadre d'une expérience de conduite, les informations ci-dessous sont obligatoires.

Numéro de permis de conduire :

.....

Date d'obtention du permis :

.....

Déclaration du participant

- ☐ Je certifie être titulaire d'un permis de conduire en cours de validité.
- ☐ Je m'engage à présenter l'original de mon permis de conduire le jour de l'activité avant toute prise de volant.

À défaut de présentation d'un permis de conduire valide, l'association Handisport Automobile se réserve le droit de refuser l'accès à l'expérience de conduite pour des raisons de sécurité et d'assurance.

DROIT À L'IMAGE ET AUTORISATIONS DE DIFFUSION

Cocher les autorisations souhaitées :

- ☐ J'autorise l'association **Handisport Automobile** à utiliser des photographies me représentant dans le cadre de ses activités et à les diffuser sur son **site internet, Instagram et Facebook**.
- ☐ J'autorise l'association **Handisport Automobile** à réaliser et diffuser des **reportages vidéo** me représentant sur son **site internet**.
- ☐ J'autorise l'association **Handisport Automobile** à réaliser et diffuser des **reportages vidéo** me représentant sur sa **chaîne YouTube officielle**.
- ☐ Je **n'autorise aucune utilisation ni diffusion de mon image**, sous forme de photographie ou de vidéo.

Les autorisations concernent uniquement les communications de l'association Handisport Automobile.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

- ☐ Je déclare avoir pris connaissance du **règlement intérieur de l'association** et m'engage à le respecter.

DONNÉES DE SANTÉ

☐ Je reconnais que l'association ne collecte **aucune donnée de santé via son site internet**. Les documents spécifiques nécessaires, notamment les certificats médicaux ou attestations, sont transmis uniquement **par voie postale ou remis en main propre**.

Fait à :

Le :

Signature :

RÈGLEMENT INTÉRIEUR – SÉCURITÉ & SPORT AUTOMOBILE HANDISPORT

Association Handisport Automobile d'intérêt général

Le présent règlement intérieur complète les statuts de l'association Handisport Automobile. Il précise les règles de fonctionnement interne, d'organisation des activités sportives, de sécurité, ainsi que les droits et devoirs des membres.

Règlement intérieur – HANDISPORT AUTOMOBILE

Article 1 – Objet du règlement intérieur

Le présent règlement intérieur a pour objet de définir : les modalités d'adhésion et de radiation des membres, les règles de fonctionnement interne, l'organisation des activités sportives automobiles adaptées, les règles de sécurité, d'encadrement et de responsabilité, les principes éthiques et disciplinaires, les dispositions financières et administratives. Il s'impose à tous les membres de l'association, sans exception.

Article 2 – Membres de l'association

2.1 Catégories de membres

L'association se compose de :

- Membres actifs : pratiquants, bénévoles, encadrants participant régulièrement aux activités.
- Membres adhérents : personnes physiques ou morales soutenant l'objet de l'association.
- Membres d'honneur : personnes ayant rendu des services remarquables à l'association (dispensées de cotisation).

2.2 Conditions d'adhésion et d'admission

L'adhésion est ouverte à toute personne, valide ou en situation de handicap, sans discrimination et l'association est ouverte à tous, sans condition ni distinction, l'association est libre de choisir ses adhérents, sous réserve :

- De l'acceptation des statuts et du présent règlement intérieur, du paiement de la cotisation annuelle,
- De la validation du Bureau pour des raisons de sécurité ou d'encadrement.

Pour les mineurs, une autorisation parentale écrite est obligatoire.

Article 3 – Cotisations

Le montant des cotisations est fixé chaque année par le Conseil d'administration.

- Sont membres actifs ceux qui ont pris l'engagement de verser annuellement une somme de 50 €
- Sont membres adhérents ceux qui ont pris l'engagement de verser annuellement une somme de 50 €
- Sont membres d'honneur ceux qui ont rendu des services signalés à l'association ; ils sont dispensés de cotisations
- Sont membres bienfaiteurs, les personnes qui versent un don à l'association

Les cotisations : 50 euros annuel, ne sont pas remboursables, sont utilisées exclusivement pour la réalisation de l'objet d'intérêt général de l'association.

Article 4 – Perte de la qualité de membre

La qualité de membre se perd par :

- Démission écrite, non-paiement de la cotisation, décès, radiation prononcée par le Conseil d'administration pour motif grave.

Constituent notamment des motifs graves :

- Non-respect des règles de sécurité, comportement contraire aux valeurs de respect, d'inclusion ou d'éthique sportive, atteinte à l'image ou aux intérêts de l'association.

Article 5 – Sécurité

Toute activité automobile est encadrée par :

- Des professionnels ou bénévoles qualifiés,
- Des règles strictes de sécurité,
- Des équipements homologués et adaptés au handicap.

Article 6 – Véhicules

Les véhicules utilisés peuvent être :

- Adaptés mécaniquement ou électroniquement,
- Équipés de commandes spécifiques,
- Contrôlés avant chaque utilisation.

Article 7 – Participants

Chaque participant :

- Doit être déclaré apte médicalement,
- Respecte les consignes techniques et sportives,
- Agit dans un esprit de respect et de solidarité.

Article 4 – Assurance

L'association souscrit une assurance responsabilité civile couvrant :

- Les participants,
- Les encadrants,
- Les véhicules et activités

Article 5 – Discipline

Tout comportement dangereux ou contraire à l'éthique peut entraîner une exclusion temporaire ou définitive.